

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 08 novembre 2018.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame BLARY, formant la majorité des membres. Madame Gaëlle BUGNON est élue secrétaire.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA MISE EN CONFORMITE DE L'ECOLE MATERNELLE

Considérant les travaux de mise en conformité de l'école maternelle et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette participation départementale de 35 402.00 €.

MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DU LOGICIEL GEOCADASTRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES – APPROBATION DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement de mise à disposition aux communes de l'outil Géocadastre par la Communauté de communes des 7 Vallées et autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement de mise à disposition.

MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES DES DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISES ET INTEGRES AU LOGICIEL GEOCADASTRE

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le paiement à la Communauté de communes des 7 Vallées de 308.37 € pour la mise à disposition des documents d'urbanisme numérisés et intégrés au logiciel Géocadastre.

AIDES A LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer aux élèves des collèges domiciliés à Marconne, un bon de fournitures scolaires de 15 euros par élève (sans condition de ressources), et aux élèves des lycées domiciliés à Marconne (secondes, premières, terminales) et des classes de CAP et BEP (1^{ère} et 2^{ème} année), une allocation de rentrée scolaire d'un montant de 30 euros, dont les parents ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour l'année 2017, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.

DENOMINATION DU PARKING DE LA SALLE DES FETES

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de nommer le parking situé entre la salle des fêtes et la mairie « place du Souvenir ». Une plaque y sera apposée.

TRANSFERTS DE CREDITS

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide les transferts de crédits comme suit :

<u>Crédits à ouvrir</u>			<u>Crédits à réduire</u>		<u>Montant</u>
20/2051	Concessions et droits similaires	+ 2 200.00	21/2183	Matériel de bureau	- 2 200.00

65/6542	Créances éteintes	+ 100.00	011/6042	Achats prestataires de services	- 100.00
---------	-------------------	----------	----------	---------------------------------	----------

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOILETS SANTE ET PREVOYANCE MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS

A l'unanimité décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci et de participer au financement des cotisations des agents pour les volets prévoyance et santé,

de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 à 5 € brut pour la prévoyance et à 30 € brut pour la santé.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CIMETIERES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières auprès du prestataire informatique JVS, pour la somme de 2 170.80 € TTC.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable pour déroger au principe de repos dominical dans les commerces de détail de la commune à hauteur de 12 dimanches pour l'année 2019,

Charge Monsieur le Maire de solliciter l'avis de la Communauté de communes des 7 Vallées, avis obligatoire lorsqu'il est envisagé d'accorder plus de 5 dérogations par an.

Autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés collectifs correspondants après avis de la Communauté de communes des 7 Vallées.

MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. ET C.I.A.)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2019, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

INDEMNISATION DE SINISTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte l'indemnisation de la compagnie d'assurances GAN d'un montant de 368.18 € suite au sinistre sur un véhicule communal (bris de glace).

Le Maire,

Jean-Claude FILLION